



Genève, le 6 janvier 2021  
Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse du Conseil d'Etat

### COVID-19: Genève prend acte des annonces de la Confédération

Genève salue [l'harmonisation des mesures au plan national](#), qui supprime les possibilités d'exceptions aux fermetures. Cette décision ne change toutefois rien pour le canton: avec un taux de reproduction de 0,91 à ce jour (valeur arrêtée au 21 décembre 2020), Genève se situe en effet très légèrement au-dessus du seuil de 0,9, qui ouvrirait la possibilité d'une exception à compter du 5 janvier 2021 (voir [communiqué du 21 décembre 2020](#)).

Concernant l'économie, le Conseil d'Etat regrette l'absence d'indication sur les aides fédérales, qui doivent intervenir au plus vite. De son côté, il entend non seulement prolonger les aides existantes, mais également les repenser pour adapter au mieux son action à l'évolution de la situation. Il s'agit d'inclure l'ensemble des secteurs qui ont fait l'objet de fermetures ainsi que ceux ayant été touchés de façon indirecte par les effets de la pandémie.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle qu'à l'instar des autres cantons romands, il est défavorable à une fermeture des écoles, qui ne se justifie pas aujourd'hui d'un point de vue sanitaire. L'impact d'une telle mesure sur les parcours scolaires serait trop important, et plus généralement, les risques sociaux engendrés pourraient dépasser le risque sanitaire. Les écoles n'ont en outre pas été identifiées comme une source de contamination majeure.

Le gouvernement genevois est également opposé en l'état à une fermeture des commerces vendant des produits "non courants". D'importants efforts ont d'ores et déjà été consentis dans ce domaine, qui ont porté leurs fruits en entraînant une baisse du taux de reproduction.

La situation épidémique est stable mais demeure fragile, avec notamment l'arrivée sur le territoire genevois d'une nouvelle souche du virus, qui demande une vigilance accrue en matière de traçage. Le Conseil d'Etat est très attentif à l'évolution de la situation et rappelle que l'application des gestes barrières (distanciation sociale, désinfection des mains, port du masque) ainsi que la limitation des contacts sociaux restent les éléments cruciaux pour sortir de cette crise pandémique.

*Pour tout complément d'information:*

- *Mme Anne Emery-Torracinta, présidente du Conseil d'Etat, en contactant Mme Anne Monnerat, service communication et information, CHA, T. 022 327 90 82.*
- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75.*